

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'ouvrage de 2'850'000 francs destiné à financer les travaux de restructuration et d'assainissement du bâtiment Ex-Fromex à Moudon afin d'y loger le centre administratif de l'état civil

La commission, composée de 11 membres, s'est réunie lundi 20 octobre 2008 à la salle des conférences du Château cantonal, à Lausanne. Elle était composée de Mme Aliette Rey-Marion, de MM. Roger Saugy (en remplacement de Philippe Deriaz), Pierre-André Gaille, Philippe Cornamusaz, Claude-André Fardel (en remplacement de Daniel Mange), Pierre-André Pidoux, Alexis Bally, Jean-Marc Chollet, Guy-Philippe Bolay, Dominique-Richard Bonny (en remplacement respectivement de Jacqueline Rostan et de Pierre-Alain Mercier) et du soussigné (en remplacement de Jean Guignard) confirmé en début de séance dans ses fonctions de président rapporteur.

Sont également présents : M. le conseiller d'Etat Philippe Leuba, MM. Philippe Pont, chef du Service des immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL), Eric Jaeger, chef du SIPAL, Jean-François Ferrario, adjoint du chef du Service de la population (SPOP) chef de la Division état civil et de Mme Valbone Hoxha, assistante de M. Ferrario. Nous remercions Mme Valbone Hoxha pour l'excellence et la promptitude de la rédaction des notes de séance.

Cette commission a aussi examiné l'exposé des motifs et projet de décret 94 relatif à un crédit-cadre de 2'774'000 francs pour financer les travaux d'aménagement nécessaires dans les locaux des offices de poursuites et faillites en vue de leur sécurisation et de leur adaptation au nouveau découpage territorial.

Préambule

M. le conseiller d'Etat Philippe Leuba rappelle brièvement les circonstances du choix et de la prise de décision du déplacement du Centre administratif de l'état civil à Moudon.

Les principales raisons sont les suivantes :

- Une meilleure répartition des services de l'administration sur l'ensemble du territoire du canton afin de limiter la concentration à Lausanne.
- Une volonté politique de limiter les coûts engendrés par les surfaces louées au profit des bâtiments propriété de l'Etat. Le bâtiment Ex-Fromex a été financé par le Fonds d'acquisition de droits réels et d'immeubles de réserve (FAIR), c'est-à-dire que l'affectation précise du bâtiment acquis n'est pas connue au moment où l'opportunité d'une transaction existe.

Actuellement, le centre administratif est en location dans des locaux à la rue de Sébeillon.

Discussion sur les chapitres.

Discussion générale — 1 Introduction

La discussion générale s'est particulièrement portée sur la baisse d'effectifs, le déplacement du personnel et en particulier la garantie d'un lieu de travail ou de son emploi, l'adaptation du personnel à la nouvelle situation et les problèmes de communication avec Moudon en transports publics. Il est souhaité que le Conseil d'Etat se préoccupe de ce problème qui va se poser de plus en plus avec la décentralisation d'une partie des services de l'Etat.

Il est répondu que la diminution de l'effectif est déjà réalisée en tant que conséquence de la réorganisation de l'état civil, et qu'elle n'a pas de relation avec le projet de déménagement du service à Moudon. Des modalités d'indemnisations ont été mises en place en faveur des collaborateurs plus lourdement touchés. En effet, de telles mesures peuvent être prises parfois pour des situations très particulières, mais elles seront limitées dans le temps. Il est précisé que les 25 collaborateurs qui se déplaceront à Moudon feront en moyenne 30 km de plus par jour (aller/retour), alors que d'autres verront leurs déplacements réduits. Cette entité du Service de la population n'a pas de guichet et, par conséquent, ne reçoit pas de visites d'administrés.

Il aurait été souhaitable que cette séance se tienne sur place afin de mieux se rendre compte du trajet, de l'état et de la situation des locaux. La présente séance n'a pas pu se tenir dans les lieux en raison du fait d'enchaîner deux séances avec les mêmes participants, qui ne s'y prêtait guère.

2 Rappel

Plusieurs commissaires constatent et souhaitent savoir si :

- Le bâtiment B1 est actuellement loué à Estavayer-Lait SA (ELSA) mais que le bâtiment B2 est presque vide et demandent si ce dernier a été intégré dans le projet de rénovation du bâtiment C et si une affectation lui été attribuée.
- Des places de parc existent en suffisance.
- Il a été tenu compte du fait que les locaux de l'école de fromagerie seront disponibles à brève échéance.
- Les locaux du bâtiment C seront occupés par d'autres entités que le Centre administratif.
- Quelle est la durée du bail du bâtiment B1.

Les réponses ont été apportées à la fois par le Chef du département ou les chefs de service :

- Une étude est en cours dans le sens d'une nouvelle affectation. Il en ressort que le bâtiment B2 ne peut accueillir le Centre administratif. Toutefois, une discussion est en cours avec le Service de l'agriculture pour une réaffectation des locaux vides du bâtiment B2.
- Il est recensé 20 places de parc non louées sur la propriété de l'Etat.
- Le loyer a été adapté en début d'année sur demande d'ELSA et aucune résiliation n'est parvenue jusqu'à ce jour au SIPAL.
- La Gendarmerie sera localisée dans ce bâtiment et l'office des impôts le serait éventuellement dans le bâtiment B2.
- L'échéance du bail à loyer signé le 28 octobre 2004 avec Estavayer-Lait pour les locaux, rue Grenade 40 à Moudon, est le 1er mai 2010.

3 Besoins en locaux

Le délai de déménagement est fixé à fin juin 2009. Cette date est liée au fait que le Centre administratif est en location dans les locaux actuels à la rue de Sébeillon jusqu'au 30 juin 2009. Si toutefois ce délai ne pouvait être tenu, le bail serait négocié pour être prolongé de trois mois en trois mois. La mise à l'enquête pour les travaux de transformation sera effectuée dès la décision du Grand Conseil.

4 Adaptation des bâtiments aux exigences actuelles — sécurité et énergie

Un commissaire demande des éclaircissements concernant le terme "redimensionnement des besoins énergétiques".

Les quatre bâtiments sont alimentés par deux chaudières qui travaillent en alternance. Le bâtiment ne consommera pas beaucoup d'énergie étant donné que les rénovations entreprises suivent les

normes Minergie, ce qui engendrera naturellement une diminution du fonctionnement des chaudières. Au moment du changement des chaudières, elles seront redimensionnées et des solutions plus écologiques seront étudiées, notamment par le rattachement au réseau du gaz communal. En raison de la faible consommation d'eau chaude, le chauffage à l'aide de panneaux solaires n'est pas indiqué dans ce cas.

5 Coût et délais

Un commissaire demande pour quelle raison les coûts sont évalués avec l'indice d'avril 2007 alors que l'étude a été menée sur la base du crédit d'étude de 220'000 francs accordé en 2008.

Il a été utilisé l'indice d'avril 2007 car la première étude a été menée en interne par le SIPAL à cette date. Le développement de l'avant-projet a été imputé sur le budget de fonctionnement du SIPAL, qui a été régularisé par la suite avec le crédit d'étude 2008. Cela a permis de poursuivre le développement du projet par les mandataires (architecte, ingénieurs) jusqu'au retour des soumissions.

6 Mode de conduite et projet

Le mode de conduite du projet est suivi par le chef de projet du SIPAL et le chef de la Division état civil, naturalisation et documents d'identité du Service de la population.

7 Conséquences du projet de décret

Au chiffre 7.7, une erreur s'est glissée dans la rédaction. Le nombre d'ETP est bien de 15.8 comme mentionné sous chiffre 3.2 de l'exposé des motifs et projet de décret.

PROJET DE DECRET

La commission recommande à l'unanimité d'accepter l'entrée en matière et c'est aussi à l'unanimité que la commission vous propose d'accepter les articles 1 à 5 tels que présentés.

Penthalaz, le 30 octobre 2008.

Le rapporteur :
(Signé) *André Marendaz*